



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080499

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 22/08/2024 11H05 C:001609 I:32385
V/REF : 5431207
V/Email reçu le Jeudi 22/08/2024 à 11H05

CENTRALE IMMO

24 RUE MONTHOLON
01000 BOURG EN BRESSE

IMMEUBLE : DOMAINE DU STAND
1 ET 2 PLACE DE LA COMMUNE
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 23 Aout 2024

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur

LOCALISATION : 1 PLACE DE LA COMMUNE - BOURG - MME MAISON 0662237009

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE REPARATION DE FUITE EN GAINTE TECHNIQUE AU 2IEME
ETAGE

Donneur d'ordre : Mme Y Charni

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie.

LE 22 AOUT 2024 A 11H45

FUITE PROVENANT DU COMPTEUR D'EAU

REMPLACEMENT DES JOINTS FUYARD (PAS DE BAGUE DU DISTRIBUTEUR D'EAU)

CONTROLE DE L'ETANCHEITE

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritits (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Déplacement Lu-Ve 8h-17h00	1	41,46	41,46

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080499

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie	1	66,73	66,73
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
2,00	Joint(s) 20/27	1	2,23	4,46
TOTAL H.T.				112,65
T.V.A. a 10,00%				11,26
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>123,91</u>

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

Le 22 août 2024

DEMANDE D'INTERVENTION

SERVIMO

101 avenue Paul Marcellin
69120
VAULX EN VELIN
Tel : 04.78.79.36.36 - 0478793636
Fax : 04.78.79.35.35

Référence : **5431207 / CHARNI Youssra**

Objet : **6609 - Réparation fuite gaine technique - 2ème étage - 1 pplace de la comune**

Lieu de l'intervention :

Immeuble

[6609] DOMAINE DU STAND
1 à 10 Place de la Commune
01000 BOURG EN BRESSE

Madame, Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir intervenir à l'adresse citée en référence afin de procéder à la réparation de la fuite en gaine technique au 2ème étage du 1 place de la commune 01000 Bourg-en-Bresse.

Merci de prendre impérativement contact avec Madame MAISON pour qu'elle puisse vous ouvrir la porte d'entrée et vous indiquer précisément où se situe la fuite: 06.62.23.70.09

Vous souhaitant bonne réception de la présente, Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées La Régie Centrale Immobilière

En acceptant la présente mission, vous reconnaissez avoir eu connaissance du dossier technique amiante et du plan de prévention des risques concernant cet immeuble et vous vous engagez à vous y conformer et à le communiquer à toute personne que vous feriez intervenir (salarié, sous-traitant...)

En cas d'apparition d'un nouveau risque, cessez immédiatement les travaux et contactez nous pour trouver ensemble un moyen de maîtriser ce nouveau risque.